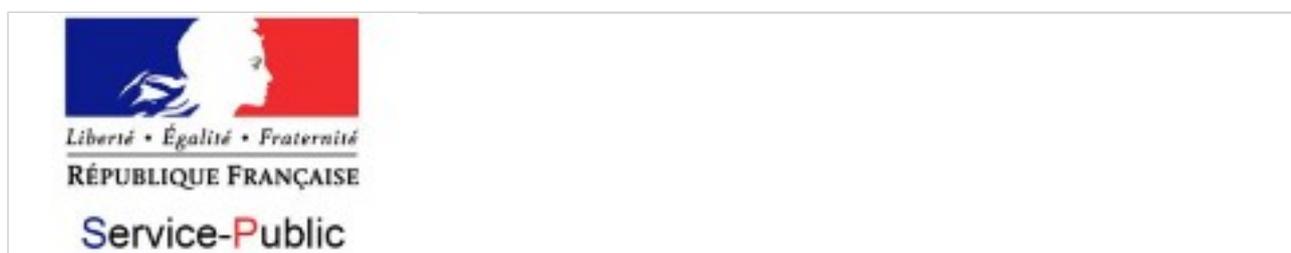


# Demandes d'actes d'état civil

Pour toutes personnes nées, mariées ou décédées à Marignac-Lasclares, les demandes d'actes d'état civil (naissance, mariage ou décès) peuvent se faire en ligne via le site du Service Public et arrivent directement par mail à la mairie.



Pour les demandes de PACS, de MARIAGE, pour L'INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES et le RECENSEMENT CITOYEN dès l'âge de 16 ans , ces démarches peuvent bien sûr se faire en mairie, aux heures d'ouverture.

Pour les démarches totalement dématérialisées merci de suivre les liens ci dessous :

CARTE D'IDENTITÉ ET PASSEPORT

CARTE GRISE

*Prudence: Des sites internet entretiennent l'ambiguïté en copiant l'apparence du site officiel dans un but lucratif et facturent les démarches d'obtention du certificat d'immatriculation plus cher que le prix officiel.*

PERMIS DE CONDUIRE